

## Planning des sessions permis côtiers 2026

Les cours du permis plaisance option côtière fonctionnent par sessions (une chaque mois) et ont lieu les trois premiers jeudis de chaque mois de 19h à 21h 30.

**Cours 1** : les thèmes abordés sont les suivants :

- Le bateau
- Le matériel de sécurité et la détresse
- Les règles de barre
- La VHF

**Cours 2** : les thèmes abordés sont les suivants :

- Le balisage
- Les feux et marques de navire
- Les signaux sonores

**Cours 3** : les thèmes abordés sont les suivants :

- La carte marine
- La météo
- Les vents
- La marée

Les examens théoriques du permis plaisance sont dorénavant « externalisés » et assurés par un service privé.

Le candidat peut se rendre dans un centre (le même que pour les examens théoriques auto et moto : objectif code, la poste, etc) et passer son code pratiquement tous les jours.

Ce centre facture le passage de l'examen 30 euros.

Pour toutes questions, vous pouvez nous joindre par mail ([plaisanceautoecole@orange.fr](mailto:plaisanceautoecole@orange.fr)) ou téléphone (03 83 21 56 43).

*Session 1 : cours les 5, 12 et 19 février*

*Session 2 : cours les 5, 12 et 19 mars*

*Session 3 : cours les 2, 9 et 16 avril*

*Session 4 : cours les 7, 14 et 21 mai*

*Session 5 : cours les 4, 11 et 18 juin*

*Session 6 : cours les 2, 9 et 16 juillet*

*Session 7 : cours les 6, 13 et 20 août*

*Session 8 : cours les 3, 10 et 17 septembre*

*Session 9 : cours les 1, 8 et 15 octobre*

*Session 10 : cours les 5, 12 et 19 novembre*

*Session 11 : cours les 3, 10 et 17 décembre*

## Planning des sessions permis fluvial 2026

Les cours du permis plaisance option eaux intérieures fonctionnent par sessions (une chaque mois) et ont lieu les trois premiers lundi de chaque mois de 19h à 21h 30.

**Cours 1** : les thèmes abordés sont les suivants :

- Le bateau
- Le matériel de sécurité et la détresse
- Les règles de barre

**Cours 2** : les thèmes abordés sont les suivants :

- Le balisage
- Les feux et marques de navire
- Les signaux sonores

**Cours 3** : les thèmes abordés sont les suivants :

- La VHF
- Les infrastructures

Les examens théoriques du permis plaisance sont dorénavant « externalisés » et assurés par un service privé.

Le candidat peut se rendre dans un centre (le même que pour les examens théoriques auto et moto : objectif code, la poste, etc) et passer son code pratiquement tous les jours.

Ce centre facture le passage de l'examen 30 euros.

Pour toutes questions, vous pouvez nous joindre par mail ([plaisanceautocole@orange.fr](mailto:plaisanceautocole@orange.fr)) ou téléphone (03 83 21 56 43).

*Session 2 : cours les 2, 9 et 16 février*

*Session 3 : cours les 2, 9 et 16 mars*

*Session 4 : cours les 6, 13 et 20 avril*

*Session 5 : cours les 4, 11 et 18 mai*

*Session 6 : cours les 1, 8 et 15 juin*

*Session 7 : cours les 6, 13 et 20 juillet*

*Session 8 : cours les 3, 10 et 17 août*

*Session 9 : cours les 7, 14 et 21 septembre*

*Session 10 : cours les 5, 12 et 19 octobre*

*Session 11 : cours les 2, 9 et 16 novembre*

*Session 12 : cours les 7, 14 et 21 décembre*